

**PREMIERS TRAVAUX DE
MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU**



30 juin 2015

FAVORISER L'ACCESSIBILITE POUR MIEUX VOUS DESSERVIR

Depuis sa création en août 2013, le réseau aggro'Bus n'a cessé d'évoluer.

Avec deux années d'exploitation, le réseau aggro'Bus a aujourd'hui le recul nécessaire pour apporter des réponses aux attentes et demandes d'amélioration exprimées par le comité d'usagers notamment en matière d'accessibilité.

Rappel :

L'accessibilité est une résultante :

- D'un état de l'aménagement ;
- D'un état de la personne.

L'accessibilité est un droit, une possibilité qu'a quelqu'un d'avoir accès à quelque chose. Ainsi, Le réseau aggro'Bus s'engage à réaliser des aménagements en vue d'offrir à tout public et donc à toutes formes de handicap une meilleure accessibilité.

Ainsi, traiter l'accessibilité c'est construire une mobilité durable.

UNE FREQUENTATION EN HAUSSE

Quelques rappels chiffrés :

Selon les cabinets experts, une fréquentation maximale de 250 déplacements par jour avait été estimée pour la première année d'exploitation du réseau, soit **68 750 déplacements** par an en totalité.

En réalité, la fréquentation de l'année scolaire 2014 a atteint les **73 700 déplacements**.

Du 1^{er} septembre 2014 au 31 mai 2015, **69 400 déplacements ont eu lieu en 3 trimestres**.

Ainsi, la fréquentation ne cesse d'augmenter puisque nous estimons environ **80 000 déplacements pour l'année scolaire 2014-2015** sur le réseau.

Cela représente une **augmentation de plus de 8%** par rapport à l'année passée. Le réseau aggro'Bus affiche donc des résultats comparables aux réseaux de transports publics de taille similaire, soit après leur création, soit après une profonde restructuration.

CONTACTS PRESSE :

Céline THOMAS : Responsable du service transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – celine.thomas@agglo-grandgueret.fr – Tél.

Lucie GRUAU : Chargé de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET INVESTIT DANS L'ACCESSIBILITE

La délibération N°180/13 du 26 septembre 2013 portant sur un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), déposée en préfecture le 21 octobre 2013 précisait que :

- Les matériels roulants respectent les normes de l'accessibilité ;
- La totalité des arrêts ruraux du transport à la demande (TAD) répondent aux normes d'accessibilité ;
- Certains arrêts programmés par le SDA n'existent plus.

Ainsi, aujourd'hui la moitié des arrêts urbains sont accessibles. 12 arrêts sont désormais équipés d'aubettes ayant fait l'objet de travaux. Il s'agit des arrêts suivants :

- Anna-Quinquaud ;
- Berry ;
- Brésard (côté gare routière TransCreuse) ;
- Clinique de la Marche ;
- Collège Marouzeau ;
- Collège Nadaud ;
- Hôpital ;
- Hôtel de ville (côté Mairie) ;
- Hôtel de ville (côté Tribunal) ;
- Lycée Favard ;
- Ribière ;
- Sylvain Blanchet.

De plus, 13 arrêts équipés de poteau ont fait l'objet de travaux (ou sont en cours d'aménagement). Il s'agit des arrêts suivants :

- Beauregard ;
- Bellevue ;
- Brésard (en face de l'aubette citée précédemment) ;
- Carnot ;
- Courtille ;
- Gare SNCF (lignes A & D) ;
- Gare SNCF (lignes B & C) ;
- Louis Laroche ;
- Mendès France ;
- Prévert (côté pair) ;
- Prévert (côté impair) ;
- Rhin Danube.

CONTACTS PRESSE :

Céline THOMAS : Responsable du service transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – celine.thomas@agglo-grandgueret.fr – Tél.

Lucie GRUAU : Chargé de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

11 arrêts répondent aux règles d'accessibilité sans nécessité de réaliser des travaux d'aménagement, à savoir, la hauteur du trottoir pour une pente réglementaire de la rampe d'accès déployée, un espace suffisant pour son déploiement et la rotation d'un fauteuil roulant devant celle-ci.

DES TRAVAUX POUR UNE AMÉLIORATION

C'est au total 25 arrêts qui ont fait l'objet de travaux conséquents auxquels il convient d'ajouter les 11 arrêts déjà accessibles, soit un total de trente-six arrêts.

Le choix des aménagements s'est fait en fonction des pôles générateurs de déplacements et aussi selon la planification de travaux de voirie de la ville de Guéret.

Ainsi, les programmations de travaux sur le domaine public et la pérennisation des arrêts influenceront le programme de la Communauté d'Agglomération visant un aménagement de l'ensemble du réseau agglo'Bus.

UNE EVOLUTION CONSTANTE

Après deux ans d'existence, les circuits urbains ainsi que leurs points d'arrêt se développent chaque année :

En 2013 : 3 bus, 63 arrêts création du réseau, 3 lignes ;

En 2014 : 4 bus, 70 arrêts dont 18 arrêts déplacés, 4 lignes ;

En 2015 : 4 bus, 78 arrêts dont 10 arrêts déplacés et plus de lignes.

Toutes les informations concernant cette évolution seront présentées fin août et seront consultables sur le site Internet ou à l'Espace Mobilité.

DONNEES FINANCIERES

Un arrêt avec poteau comprenant le génie civil, le terrassement, les fouilles, les fourreaux, la pose et le marquage : 20 750€ TTC (dont 700 € TTC Fourniture d'un poteau d'arrêt).

Un arrêt avec aubette comprenant le génie civil, le terrassement, les fouilles, les fourreaux, la pose et le marquage : 33 000 € TTC (dont 9 500 € TTC Fourniture d'un abribus).

ZOOM SUR LE TAD DE SUBSTITUTION

Malgré ces améliorations, il est possible qu'un usager en situation de handicap ne puisse pas utiliser les lignes de transport urbain car l'arrêt de montée et / ou l'arrêt de descente ne seront pas accessibles.

CONTACTS PRESSE :

Céline THOMAS : Responsable du service transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – celine.thomas@agglo-grandgueret.fr – Tél.

Lucie GRUAU : Chargé de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

Sont considérés comme usagers en situation de handicap ayant droit au service de substitution, tout usager détenteur d'une carte d'invalidité mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 80 % et qui, en raison de son handicap, est dans l'impossibilité d'accéder ou de sortir d'un autobus urbain, à cause du manque d'aménagement de l'arrêt.

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP302
23006 Guéret Cedex
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

CONTACTS PRESSE :

Céline THOMAS : Responsable du service transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – celine.thomas@agglo-grandgueret.fr – Tél.

Lucie GRUAU : Chargé de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42